

PARATOX

PARATOX est un appât prêt à l'emploi sous forme de grain. Il s'utilise uniquement à l'intérieur des bâtiments pour la lutte contre les rats et souris.

ACTION

Les anticoagulants permettent de ne pas éveiller la méfiance des rongeurs (relation entre l'ingestion de l'appât et la mort de leur congénères) car les premiers signes cliniques n'apparaissent que plusieurs jours après l'ingestion de l'appât.

Délai de l'apparition de l'effet biocide : 4 à 10 jours après consommation.

DOSSAGE ET MODE D'EMPLOI

PRECAUTIONS

Déposer les appâts dans des boîtes ou postes d'appâtage pour rodenticides sécurisés et inviolables. Placer ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, des sites de nourriture, sur les passages et aux autres endroits ou l'animal gîte).

Contrôler régulièrement les boîtes afin de vérifier la consommation. La fréquence du contrôle sera fonction de la consommation, par exemple tous les 3 à 5 jours. Lors de chaque contrôle, compléter les postes d'appâtage de la quantité consommée jusqu'à l'arrêt complet de la consommation. Les rongeurs morts doivent être retirés régulièrement. Les appâts souillés doivent être remplacés car ils ne seront plus consommés.

Délai de l'apparition de l'effet biocide : 3 à 11 jours après consommation.

Rats : disposer 80 g à 200 g d'appât par poste

Pour une infestation moyenne : espacer les postes de 15 mètres.

Souris : mettre 25 à 35g d'appât par poste.

Pour une infestation moyenne : espacer les postes de 3 mètres.

Les distances sont mentionnées à titre indicatif et sont fonction du degré de l'infestation et du bâtiment.



Produit biocide : TP14

AMM :

PROFESSIONNELS DE LA DÉRATISATION :
FR-2013-0112

AMATEURS ET NON PROFESSIONNELS DE LA DÉRATISATION :
FR-2013-1064

Contient :

0.005% Difénacoum et un amérisant

Type :

RB (prêt à l'emploi) avoine décortiquée. Contient un agent amérisant.

Durée de conservation :

2 ans

Conditionnements

Sac de 20kg

Sachets de 25g carton de 10 kg accompagnés de saches de distribution si AMM Grand Public.

Sachets de 100g carton de 10 kg accompagnés de saches de distribution si AMM Grand Public.

ZA de Kerampaou
29140 MELGVEN
Tel. 02 98 59 57 57
Fax. 02.98 59 55 47
larc@wanadoo.fr
BR00011



PARATOX



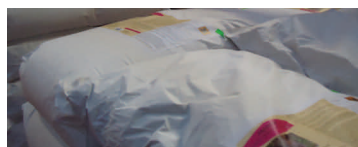
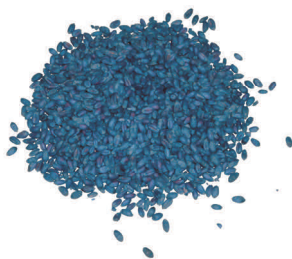
Le port des gants en latex est recommandé lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Se laver les mains après utilisation.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles ou pour les enfants. Si possible sécuriser les appâts pour qu'ils ne puissent pas être emmenés par les rongeurs : utiliser des postes sécurisés où l'appât est fixé ou bloqué. Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement.

Suivre les instructions locales en cas de traitement dans une zone publique. Marquer la zone pendant le traitement. Une notice ou une étiquette identifiera le danger et mentionnera l'antidote.

Éliminer les cadavres selon les instructions locales afin d'éviter tout risque pour les prédateurs (intoxication secondaire).

Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.



« Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. »

Produit biocide : TP14

AMM :

PROFESSIONNELS DE LA DÉ-
RATISATION :
FR-2013-0112

AMATEURS ET NON PROFES-
SIONNELS DE LA DÉRATISA-
TION :
FR-2013-1064

Contient :

0.005% Difénacoum et un
amérisant

Type :

RB (prêt à l'emploi) avoine
décortiquée. Contient un
agent amérisant.

Durée de conservation :

2 ans

Conditionnements

Sac de 20kg

Sachets de 25g carton de
10 kg accompagnés de
sachets de distribution si
AMM Grand Public.

Sachets de 100g carton
de 10 kg accompagnés de
sachets de distribution si
AMM Grand Public.



ZA de Kerampaou
29140 MELGVEN
Tel. 02 98 59 57 57
Fax. 02.98 59 55 47
larc@wanadoo.fr
BR00011

